



Compte Rendu Conseil Municipal du 13 Janvier 2022

Présents : Chantal Ayouaz, Régine Fortis,, Henri Desplan, Jean Michel Desplan, Alban Dubois

Absents excusés : Sylvain Camus, procuration à Desplan Jean Michel, Henri-Pierre Fabre
procuration à Desplan Henri.

Secrétaire séance : Desplan Jean Michel

La séance est ouverte à 19h .

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du conseil municipal du 25 Novembre 2021 qui est adopté à l'unanimité.

1) Achat véhicule :

Il est décidé d'acheter un véhicule Citroën Berlingo d'occasion avec attache remorque et galerie pour 4000€.

Délibération prise à l'unanimité.

2) Délibération en investissement avant Budget :

Pour pouvoir acheter ce véhicule, il faut inscrire cette dépense dans la section investissement du Budget pour un montant maximal de 4 000€. Délibération prise à l'unanimité.

3) Remboursement raspport du bois à la cabane d'Uls – ACCA :

Délibération pour facturer l'ACCA pour un héliportage de bois à la cabane d'Uls, conformément à la Convention signée avec l'association de chasse (ACCA). Montant : 760€

Délibération prise à l'unanimité.

4) Questions diverses :

- Visite de l'Auberge par des candidats : suite à l'appel à candidature pour la mise en gérance de l'Auberge, des candidats sont attendus pour une visite de l'Auberge.
- Brûlage dirigé lundi 17 Janvier (côte de Melles) : Demande d'autorisation aux propriétaires des parcelles concernées. Les pompiers interviendront pour effectuer un brûlage dirigé à cette date, ou à une date ultérieure, en fonction de l'Arrêté préfectoral portant sur l'interdiction d'incinération des végétaux pour cause de période de pollution.

- Bulletin Municipal 2021 est arrivé : il s'agit maintenant de le distribuer à la population par courrier postal ou directement en boîte aux lettres. Une version numérique est disponible sur le site internet de la Mairie.

- Intempéries du 10 Janvier 2022 :

Glissements de terrain, amas d'eau, coulées de boue depuis le quartier de Barimale jusqu'au parking de Labach. Dégâts : route, murs de soutènements, barrières, murs, granges, une voiture.

Commune déclarée en état de Catastrophe naturelle le 12 Janvier

Grâce à l'intervention rapide des services du département, la route est dégagée mais un arrêté du Maire interdit la circulation sur cette zone pour des raisons de sécurité.

Monsieur Le Maire fera une demande au fonds de solidarité pour les Communes touchées par des catastrophes naturelles. Celles-ci y ont droit si les dépenses dépassent 150 000€.

Une évaluation de la situation va être faite par drone par le RTM.

Il faut faire une étude sur l'écoulement des eaux de surface. Faire un état des lieux des chemins, coursives qui sont partis ou endommagés, avec photos, pour monter un projet.

Anciennement, des ouvrages avaient été faits pour canaliser l'eau. Il faut refaire une étude de tous ces ouvrages. C'était des chemins mais surtout des canalisations. Aujourd'hui l'eau n'est plus canalisée, elle s'infiltré dans les prés et fait des poches d'eau.

Des habitations sont en danger pour l'avenir. Important de refaire ces ouvrages de canalisation.

Il ne faut pas de buses devant les maisons, car elles empêchent l'eau de s'écouler surtout si elles se bouchent. (il faut un radier). Il faut laisser libre l'écoulement de l'eau.

Actuellement, il est demandé de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité, les travaux vont durer, le secteur est toujours non sécurisé. Il ne s'agirait pas de prendre ou de faire prendre des risques en circulant sur des sites non encore sécurisés (des personnes évacuées le lundi 10 janvier en soirée par les pompiers du Grimp sont retournées chez elles le mardi 11, alors que l'accès menant à leur domicile n'était pas encore dégagé).

- Rencontre avec le nouveau Préfet « ours » : un nouveau Préfet a été nommé pour essayer de résoudre les problèmes liés aux ours et au pastoralisme. Rencontre récemment avec Monsieur Le Maire. Echanges constructifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h. Monsieur Le Maire remercie son Conseil municipal pour son dévouement au service de la collectivité Melloise.

Les membres du Conseil,

Le Maire,
Alban Dubois